ETUDE

SUR LES

INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS DE PARIS

(1500-1560)

PAR

MADELEINE CONNAT

INTRODUCTION

L'objet essentiel de notre travail a été de donner un catalogue des inventaires après décès conservés au Minutier central de Paris et antérieurs à 1560. Nous l'avons fait précéder de deux études : l'une portera sur la confection de l'inventaire, l'autre essaiera de montrer l'intérêt historique des documents de cette nature.

> SOURCES BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE LA CONFECTION DE L'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

APERÇU HISTORIQUE.

L'inventaire après décès est une institution d'origine romaine adoptée au XIII^e siècle dans les pays de droit écrit et de droit coutumier, mais elle ne prendra une grande extension que dans ces derniers. Peu nombreux encore au xIV^e siècle, les inventaires se multiplient au cours du xV^e pour devenir d'un usage régulier au xVI^e.

CHAPITRE PREMIER

LES CONDITIONS REQUISES.

Les conditions requises sont au nombre de quatre.

- 1. Tutelle. Avant d'entrer en fonction, les tuteurs sont tenus de faire dresser un inventaire des biens de leurs pupilles.
- 2. Héritage. Les héritiers attendent les résultats de l'inventaire pour savoir s'ils doivent refuser la succession, l'accepter purement et simplement ou seulement sous bénéfice d'inventaire.
- 3. Rupture de la communauté par décès d'un des conjoints.

 Dans ce cas, le conjoint survivant fait dresser l'inventaire des biens communs.
- 4. Exécution testamentaire. Les exécuteurs sont obligés de faire dresser un inventaire pour remplir leur mandat.

CHAPITRE II

ÉTUDE DIPLOMATIQUE.

Le formulaire évolue aux xiiie et xive siècles et se fixe dans le cours du xve.

1. A l'origine, certains inventaires sont dressés par des

particuliers, sans règle précise; au contraire, les autres, exécutés par des officiers publics, présentent déjà tous les éléments de l'inventaire moderne.

2. L'inventaire, fixé au xve siècle, comprend deux parties : l'intitulé, brève introduction, et la prisée, description et estimation des biens.

CHAPITRE III

LES OFFICIERS PUBLICS INTERVENANT.

Les notaires. — Mode de désignation des notaires : les intéressés choisissent celui de leur quartier. Leur rôle : rédiger l'intitulé, assister parfois à la prisée. Leur rétribution : difficile à déterminer, elle semble fort modique.

Les priseurs. — Le fripier s'occupe des objets courants; pour les autres, on fait appel à des priseurs spécialisés : orfèvre, libraire, etc. Leur rôle : estimer chaque objet et noter les détails de la prisée quand les notaires sont absents. Leur mode de rétribution : variable avec le nombre et l'importance des biens.

CHAPITRE IV

LES FORMALITÉS DE LA CONFECTION DE L'INVENTAIRE.

L'intitulé est un rapide prologue qui fixe les conditions de temps et de lieu dans lesquelles est dressé l'inventaire et présente les personnes qui y assistent : veuve, enfants, héritiers, officiers publics.

La prisée est une visite de la maison, faite sous escorte par les notaires et les priseurs; elle comporte un arrêt dans chaque pièce, avec la description sommaire et l'estimation des objets qui y sont contenus.

Les lettres de clôture d'inventaire, obtenues après coup, donnent à l'acte sa pleine valeur.

SECONDE PARTIE INTÉRÊT HISTORIQUE DE L'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS

CHAPITRE PREMIER

LE CADRE.

Les inventaires après décès nous permettent de préciser le cadre de la vie au xvie siècle.

- 1. La désignation des maisons : elle se fait encore uniquement par les enseignes.
- 2. Types de maisons : beaucoup de maisons locatives ; des familles de cinq ou six personnes habitent des appartements d'une ou deux pièces.

Trois sortes de maisons particulières : a) maisons comprenant deux corps de logis reliés par une galerie; b) maisons formées de deux bâtiments séparés par une cour; a) maisons formées d'un seul corps de logis situé entre rue et cour; c'est le type le plus répandu. Quelques grands hôtels : description de l'hôtel de la Trémoille, essai de reconstitution de l'hôtel d'Hercule, Plans.

CHAPITRE II

LE MOBILIER.

Le mobilier est en pleine évolution. La matière la plus courante est le chêne, mais les gens aisés possèdent des meubles en noyer. Quelques pièces sculptées. Meubles peu différents de ceux du Moyen Age: cependant, multiplication des sièges et apparition, à côté des coffres, toujours en grand nombre, des bahuts, des dressoirs, des armoires.

CHAPITRE III

L'HABILLEMENT ET LE LINGE DE MAISON.

Les tissus. — Les lois somptuaires de François Ier et d'Henri II restreignent le luxe du costume : drap, toile et demi-ostade sont fréquents, tandis que les soieries (satin, taffetas, drap d'or) ne se trouvent que chez les grands seigneurs. Les couleurs ternes, noir ou brun, sont les plus répandues, sauf pour les costumes de cérémonie ou d'apparat généralement pourpres ou violets.

La coupe. — Le costume masculin se compose de chausses et d'un pourpoint; il est complété par la robe souvent four-rée; pour sortir, on ajoute un manteau. Le costume féminin comprend la cotte et la robe ouverte sur le devant de la jupe; quelques manteaux.

Les accessoires. — Chaperons et bonnets servent de coiffures, les mancherons de soie ou de fourrure complètent la toilette.

Le linge de corps paraît très rare : il se réduit à quelques chemises, mouchoirs et coiffes. Le linge de maison est, au contraire, très abondant : draps, nappes, serviettes se rencontrent en de nombreux exemplaires dans toutes les demeures.

CHAPITRE IV

LA VIE DU FOYER.

Certains objets se retrouvent dans toutes les maisons.

- 1. Les provisions : faites au début de l'hiver, elles sont constituées par le vin, la viande salée et la farine. Charbon et bois servent à les cuire.
- 2. Les ustensiles de ménage sont les mêmes qu'aujourd'hui : néanmoins, la broche est beaucoup plus répandue.

- 3. Les armes servent aux hommes à remplir le service du guet.
- 4. Les objets personnels à la maîtresse de maison : rouet, corbeille à ouvrage.

CHAPITRE V

LA PROFESSION.

Toutes les professions sont représentées, mais de manière inégale : prépondérance des hommes de loi dans les professions libérales et des merciers, drapiers et orfèvres dans les métiers. Localisation de certains corps de métier : les orfèvres groupés près du Châtelet, les peintres à la porte Saint-Denis. Objets nécessaires à l'exercice de la profession.

CHAPITRE VI

LES BIBLIOTHÈQUES PRIVÉES.

Les bibliothèques sont avant tout des bibliothèques d'étude. Elles appartiennent à des membres du Parlement et du Châtelet. Elles renferment de nombreux livres de droit. Quelques-unes ont un caractère encyclopédique. Énumération des ouvrages littéraires, philosophiques et religieux les plus courants : la bibliothèque religieuse de François de Médulla. Peu de manuscrits.

CHAPITRE VII*

LA FORTUNE.

L'argent monnayé est rare, sauf chez les gens très riches. Crédit et prêts sont de pratique courante : le premier chez les commerçants, les seconds entre personnes aisées. Le placement de l'argent a surtout pour objet l'achat de pièces de terre souvent groupées en un même lieu.

CHAPITRE VIII

LE LUXE.

- 1. L'argenterie constitue un placement et se trouve dans toutes les classes de la société; cependant, les services complets n'existent que dans les familles les plus fortunées.
- 2. Les bijoux se rencontrent fréquemment : d'or et d'argent, ils sont rehaussés de pierres précieuses.
- 3. Les tableaux sont couramment répandus : peintures sur bois ou sur toile, à l'eau ou à l'huile ; leurs sujets sont presque exclusivement religieux.
- 4. Articles d'usage, tapis et tapisseries sont très courants; verdures et armoiries sont les types de décoration les plus fréquents; rares sont les personnages.
- 5. Peu de collections : collection de montres chez Pierre Talon, d'instruments de musique chez Jean de Badovilliers.

CONCLUSION

LA VALEUR DE L'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS.

Il ne faudrait pas accorder aux inventaires une confiance absolue et ceci pour deux raisons : d'une part, tous les objets ne sont pas mentionnés et, d'autre part, leur prix est généralement sous-estimé. Tels quels, ils constituent néanmoins de précieux documents pour la connaissance de la vie privée.

CATALOGUE DES INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS ANTÉRIEURS A 1560 CONSERVÉS AU MINUTIER CENTRAL DE PARIS

TABLE DES NOMS DE PERSONNES TABLE DES NOMS DE PROFESSION TABLE DES NOMS DE LIEUX TABLE DE CONCORDANCE

APPENDICE

Essai de localisation des notaires parisiens au xvie siècle. Plans.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Inventaire après décès d'Antoine Duprat, prévôt de Paris, fils du chancelier.